



Règlement “Jeu concours Jeanne d’Arc”

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La Société VM59132, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 8000 euros, dont le siège se trouve à Rouen, immatriculée au RCS de Valenciennes sous le numéro 879 118 990 00016 (ci-après la « société organisatrice » et représentée par Gautier Spriet, en sa qualité de Chargé de communication.)

Organise du 01/10/26 au 31/10/26 (inclus), un Jeu gratuit sans obligation d’achat intitulé : « Jeu concours Jeanne d’Arc », selon les modalités décrites dans le présent règlement. Le lot à gagner est un « ValJoly Avantages » pré-crédité de 55 euros comme précisé dans l’Article 5 du présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure. Le joueur doit disposer d’une adresse électronique valide. Ne peuvent pas participer les personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l’élaboration du Jeu.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est un jeu avec tirage au sort parmi l’ensemble des participants ayant valablement participé. La participation au Jeu s’effectue en remplissant le formulaire en ligne.

Il n’est pas possible de jouer plusieurs fois par personne durant toute la période du Jeu.

Lors de la participation, le joueur doit fournir certaines données personnelles nécessaires à la gestion du jeu. (E-mail)

Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice conformément à l’article 10 du présent règlement.

Station Touristique du ValJoly

Maison du ValJoly
59132 EPPE-SAUVAGE
contact@valjoly.com
03 27 61 83 76

VM59132

Maison du ValJoly
59132 EPPE-SAUVAGE
contact@vert-marine.com
03 27 61 83 76

SAS au Capital de 8000 €
RCS VALENCIENNES 879 118 990 00016
N° TVA Intracommunautaire :
FR 23 879 118 990



ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Un gagnant est sélectionné dans la limite des 30 jours après clôture du Jeu dont les dates sont mentionnées dans l'article 1. Il sera sélectionné par des membres de la société VM59132 par un tirage au sort parmi les différents participants.

En remplissant le formulaire, le joueur obtient une chance d'être tiré au sort.

Aucune contestation ne pourra porter sur les modalités du tirage au sort, sauf en cas de fraude ou d'erreur manifeste.

Le gagnant sera contacté directement à l'adresse mail indiquée dans un délai maximum de dix (10) jours après le tirage au sort afin de communiquer leur gain via un bon cadeau.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le Jeu est doté d'un « ValJoly Avantages » pré-crédité de 55 euros. Ce moyen de paiement permet de régler toutes les activités du ValJoly, hors centre équestre, atelier nature & bois, atelier du verre, massages et soins gérés par des partenaires ou tout autre futures activités géré par des partenaires du ValJoly.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. Le lot est nominatif et n'est pas cessible.

En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler le lot gagné sans contrepartie.

ARTICLE 6 – ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Station Touristique du ValJoly

Maison du ValJoly
59132 EPPE-SAUVAGE
contact@valjoly.com
03 27 61 83 76

VM59132

Maison du ValJoly
59132 EPPE-SAUVAGE
contact@vert-marine.com
03 27 61 83 76

SAS au Capital de 8000 €
RCS VALENCIENNES 879 118 990 00016
N° TVA Intracommunautaire :
FR 23 879 118 990



ARTICLE 7 – MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ELARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent Jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions dans des limites raisonnables et justifiées, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

ARTICLE 8 – UTILISATION DE L'IDENTITE DES GAGNANTS

En participant au Jeu, le gagnant autorise la société organisatrice VM59132 à utiliser, sans contrepartie financière, ses nom et prénom, exclusivement dans le cadre de la communication liée au Jeu (par exemple, annonce ou remise du lot).

Cette utilisation se fera dans le respect du droit à la vie privée et ne donnera lieu à aucune rémunération ni avantage particulier. Le gagnant peut s'opposer à cette utilisation à tout moment en adressant une demande à : dpo@vert-marine.com.

La société organisatrice s'engage à ne pas employer ces informations à d'autres fins que celles nécessaires à la bonne gestion du Jeu, aux communications commerciales et aux newsletters du ValJoly exclusivement.

ARTICLE 9 – DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Les images utilisées sur le site du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

ARTICLE 10 – DONNEES PERSONNELLES

La société organisatrice, VM59132, met en œuvre des traitements informatiques ayant pour finalité la gestion du Jeu. Elle est responsable du traitement des données personnelles pouvant être collectées.

Station Touristique du ValJoly

Maison du ValJoly
59132 EPPE-SAUVAGE
contact@valjoly.com
03 27 61 83 76

VM59132

Maison du ValJoly
59132 EPPE-SAUVAGE
contact@vert-marine.com
03 27 61 83 76

SAS au Capital de 8000 €
RCS VALENCIENNES 879 118 990 00016
N° TVA Intracommunautaire :
FR 23 879 118 990



Les données personnelles collectées seront utilisées uniquement par la société organisatrice qui s'engage à ne pas employer ces informations à d'autres fins que celles nécessaires à la bonne gestion du Jeu, aux communications commerciales et aux newsletters du ValJoly.

Le participant peut retirer son consentement à tout moment en écrivant à : **dpo@vert-marine.com** ou via le lien de désinscription présent dans chaque communication.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité et d'opposition au traitement de ses données. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à : **dpo@vert-marine.com**. Si le participant estime que ses droits ne sont pas respectés, il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 11 – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET INTERPRÉTATION DU REGLEMENT

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par la société organisatrice.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve (i) du présent règlement en toutes ses stipulations, (ii) des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc...) ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux Jeux en vigueur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du Jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de la société organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de la société organisatrice.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux Jeux et concours. Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent règlement sera soumis aux juridictions compétentes, conformément aux règles de compétence légale applicables.

Station Touristique du ValJoly

Maison du ValJoly
59132 EPPE-SAUVAGE
contact@valjoly.com
03 27 61 83 76

VM59132

Maison du ValJoly
59132 EPPE-SAUVAGE
contact@vert-marine.com
03 27 61 83 76

SAS au Capital de 8000 €
RCS VALENCIENNES 879 118 990 00016
N° TVA Intracommunautaire :
FR 23 879 118 990